

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2008

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Présents :**

M. GIRARD Claude, M. PELLETEY Hubert, M. JUIF André, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire  
M. BARRALON Guy, M. MORGEN Jean-Paul, M. JOMARD Norbert, M. GEHANT Pascal, M. GARCIA Michel,  
M. COURBOT Gilles, M. MONPOINT Christophe , M. LAUDIE Marc, M. MONDOLONI Jean-Pierre

**Absent :** M. BARB Jacques donne procuration à M. Jean-Paul MORGEN

secrétaire de séance : MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**
- 2. Indemnités personnel**
- 3. Retrait délibération PVR**
- 4. Terrain en état d'abandon**
- 5. Déclaration préalable pour clôture et permis de démolir**
- 6. Affouage**
- 7. Tarifs services périscolaires**
- 8. Subventions aux associations**
- 9. Subventions aux écoles**
- 10. Demandes de subventions conseil général et parlementaire**
- 11. Colis de Noël des anciens**
- 12. Déclarations d'intention d'aliéner**
- 13. Contrôle des installations d'assainissement non collectif**
- 14. Calendrier séances de conseil municipal**
- 15. Questions diverses**

**Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.**

Monsieur LAUDIE Marc arrive à 20H50

### **1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2008 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Indemnités personnel**

Le Maire propose de verser une indemnité de fin d'année à l'ensemble du personnel communal. Il soumet à l'ensemble du Conseil de verser une indemnité d'exercice de mission des préfectures d'une enveloppe totale de 2990 €. pour l'ensemble des agents.  
Cette indemnité est approuvée à l'unanimité des élus.

### **3- Retrait délibération PVR**

Suite à une délibération prise le 27 juin dernier relative à l'instauration de la participation pour voirie et réseaux (PVR), la préfecture demande de retirer cette délibération incomplète. Monsieur le Maire propose donc retirer cette délibération et d'attendre pour délibérer lors d'un prochain conseil afin d'avoir plus d'informations concernant cette participation.

A l'unanimité, les élus acceptent de retirer cette délibération et de délibérer sur cette PVR lors d'un prochain conseil.

#### **4-Terrain en l'état d'abandon**

Dernièrement un terrain était laissé en état d'abandon sur la commune, Monsieur le Maire souhaitait proposer au Conseil l'autorisation de lancer des poursuites au propriétaire. A ce jour, il n'y a plus lieu de soumettre cette demande au conseil car le terrain concerné a bien été remis en état.

#### **5-Déclaration préalable pour clôture et permis de démolir**

La DDEA nous informe que depuis le 1er octobre 2007, date en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture ne sera plus systématiquement requis sauf si le conseil municipal décide de soumettre l'édification de ces clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, il en est de même pour les permis de démolir.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une délibération afin de soumettre toutes les clôtures à une déclaration préalable et propose également que toutes les démolitions seront soumises à un permis de démolir.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer une délibération pour

- soumettre les clôtures à une déclaration préalable
- soumettre les démolitions à un permis de démolir.

#### **6-Affouage**

Monsieur JOMARD Norbert présente le compte-rendu de la dernière commission avec le responsable de l'ONF; il rappelle notamment que la vente des coupes de bois sur pieds pour le compte de la commune s'est élevée à 15806€ pour 2008.

Monsieur Laucher Responsable de l'ONF a proposé à la commune l'état d'assiette 2008-2009 suivant :

- **En futaie affouagère** : vente des grumes sur pieds : parcelle 20 à Lacollonge et parcelles 5-6-7 au Bromont.
- **De partager, non façonné, aux affouagistes** le bois de chauffage dans ces parcelles

Les lots pour bois de chauffage seront proposés aux habitants de la commune (domiciliés à DENNEY depuis plus de 6 mois), la taxe d'affouagée est proposée à 5€ le stère, la répartition se fera par tirage au sort, les personnes intéressées devront se présenter en Mairie.

Pour cette opération il est nécessaire de nommer trois garants : Mrs JOMARD, PELLETEY, et GIRARD se portent volontaire.

A l'unanimité les élus acceptent l'état d'assiette 2008-2009 proposé par l'ONF et notamment Mrs JOMARD, PELLETEY, et GIRARD chacun garant.

#### **7-Tarifs périscolaires et CLSH**

Monsieur PELLETEY rappelle depuis 5 années que les tarifs sont en vigueur le coût de la vie a lui augmenté de 1,96 % par an, soit à peu près 10% ; vu l'augmentation des tarifs de la société de restauration Médirest de 8,34 % sur 5 ans. Il propose une augmentation de 6% applicable au 1er janvier 2009 sur l'ensemble des tarifs périscolaires et CLSH soit :

#### **PERISCOLAIRE**

- garderie du matin de 7h30 à 8h15 : 1,06€
- garderie aux sorties de classe, en attente du bus : gratuit

- garderie du midi sans repas : 0,53€ par ½ h
- garderie du midi avec repas de 11h25 à 13h15: 4,78€
- garderie du soir de 16h25 à 18h15 : 1,53€
- garderie du soir de 16h25 à 17h45 : 1,06€

Cas spécifique : pour les familles ayant un enfant scolarisé dans chaque commune du RPI, il sera facturé :

- 1,06 € par semaine pour le temps de surveillance de 8h10 à 8h25
  - 1,06 € par semaine pour le temps de surveillance de 13h10 à 13H25.

### CLSH

- journée avec repas : 10,6€
- journée sans repas : 7,42€
- ½ journée avec repas : 6,90€
- ½ journée sans repas : 3,70€
- garderie 17h00 à 17h30 : 0,80€

De ces tarifs sont déductibles les bons attribués par la CAF à certaines familles.

M. Pelletay soumet la résolution suivante : ne plus attendre 5 années pour réviser les tarifs, choisir comme base de calcul l'indice du coût de la vie.

Les familles seront informées par circulaire de cette augmentation.

Sur demande de la CAF, M. Pelletay souligne qu'il est obligatoire de prévoir une tarification en fonction du quotient familial et ceci dès le renouvellement de la convention.

A l'unanimité les élus autorisent Monsieur le Maire à prendre une délibération avec les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2009

### **8-Subventions aux associations**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée, du courrier reçu des Anciens Combattants notifiant qu'à partir de 2008, aucune subvention ne sera plus demandée. L'association sera dissoute de par le peu d'adhérents.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des demandes écrites de subventions demandées :

- du Président du Comité d'animations de Denney, justifiant les manifestations organisées dans la commune,
- du secrétaire du souvenir Français, courrier notifiant toutes les actions menées au sein du canton,

Chaque année une subvention est allouée à la prévention routière, mais celle-ci n'a pas encore adressée de courrier.

Il est rappelé que la Prévention routière organise chaque année un exercice d'évacuation au sein du transport scolaire de la Commune.

La Mairie est en attente d'une demande écrite du BRCL (club de foot Bessoncourt, Roppe, Club de Larivière), à ce jour faite verbalement.

A l'unanimité les élus allouent des subventions sur le budget 2008 aux associations comme suit :

- Souvenir Français : 70€
- CAD : 850€

### **9-Subventions aux écoles**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 9€ pour Noël 2008 aux enfants de Denney fréquentant le RPI .

L'an passé chaque commune du RPI a participé à hauteur de 8€ par enfant, ne connaissant pas à ce jour la décision de la commune de Phaffans, cette subvention fera l'objet du prochain conseil.

A l'unanimité les élus acceptent le report du vote de cette subvention, lors du prochain conseil.

### **10-Demande de subventions Conseil Général et Parlementaires.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Conseil Général un courrier mentionnant qu'il reste un reliquat de l'enveloppe des crédits 2008, au titre des amendes de Police.

Il demande l'autorisation de soumettre un devis pour les panneaux de signalisation routière en projet sur la commune.

L'autorisation est demandée, en qualité de "subvention parlementaire exceptionnelle" à notre Député

M. Meslot, de lui présenter un devis concernant le remplacement des plaques en granit du Monument aux Morts.

A l'unanimité les élus autorisent le Maire à demander ces subventions.

### **11 – Colis des anciens**

Comme chaque année, à l'occasion des Fêtes de fin d'année, la municipalité offre un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus. Monsieur le Maire, propose de fixer le montant, sachant que l'an dernier il s'élevait à 28€

Les élus décident par 12 'pour' et 1 abstention de reconduire le même montant soit 28€ par colis pour les prochaines fêtes de Fin d'Année.

### **12- Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- parcelle cadastrée section B n° 626-629-9, parcelles non bâtie,
- parcelle cadastrée D n° 355-356-426, locaux dans bâtiment en copropriété.

La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ces opérations.

### **13-Contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire informe les élus, qu'il a reçu un courrier de la CAB rendant obligatoire l'entretien et le contrôle des fosses septiques pour 68€ par an. Il est demandé d'en informer les personnes de Denney concernées, une réunion d'information sera prochainement organisée par la CAB.

### **14-Calendarier séances de conseil municipal**

Monsieur le Maire propose de se tenir à un conseil municipal par mois, le dernier vendredi de chaque mois est retenu.

### **15-Questions diverses**

Monsieur JUIF André fait un compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat de la Baroche.

Afin de ne pas perdre les subventions parlementaires accordées, les travaux de l'église concernant la première tranche (crépis) débiteront avant fin d'année 2008 (montant de 82000 €).

Le cimetière n'étant plus assez grand, une proposition est à l'étude, afin d'acquérir un terrain sur la

commune de Phaffans.

La séance est levée à 23h10,  
Monsieur le Maire laisse la parole aux personnes présentent.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations  
Ce registre peut être consulté en mairie